



LE CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

R A P P O R T
2001-2003

CPMA
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique
c.p. 2004, Halifax (N.-É.) B3J 2Z1
(902) 424-7590
www.cap-cpma.ca

ISBN 0-920925-35-9
ISSN 1710-1336

TABLE DES MATIÈRES

	Page	
Lettre des premiers ministres	i	
Lettre du secrétaire.....	ii	
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	1	
Secrétariat du Conseil	3	
Initiatives stratégiques dans la région.....	4	
Coopération régionale – Atlantique		
Consortium des collèges communautaires de l'Atlantique.....	7	
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	9	
Harmonisation des lois sur les assurances des provinces atlantiques.....	11	
Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique	12	
Atlantic Canada On-Line	12	
Coopération régionale – Maritimes		
Commission des courses attelées des provinces maritimes	13	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	14	
Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada		16
Annexe I – Organigramme du Conseil	20	
Annexe II – États financiers sommaires	21	
Annexe III – Annuaire du Conseil	23	

LETTRE DES PREMIERS MINISTRES



Bernard Lord,
premier ministre
Nouveau-Brunswick



Danny Williams,
premier ministre
Terre-Neuve-et-Labrador



John Hamm,
premier ministre
Nouvelle-Écosse



Pat Binns,
premier ministre
Île-du-Prince-Édouard

Nous nous réjouissons de soumettre le rapport du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique pour la période allant du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2003, qui donne les faits saillants des réalisations du Conseil, de ses organismes et du personnel des organisations et des ministères provinciaux. En tant que groupe, nous croyons que la région continue à profiter de la collaboration établie et de la vigueur accrue qui découle du travail exécuté conjointement pour le Canada atlantique.

Au cours des années 2001 à 2003, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a augmenté son engagement et ses activités en adoptant en novembre 2001 son plan d'action régionale, *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : plan d'action pour la coopération régionale, 2001-2003*.

Ce plan d'action a orienté les efforts des gouvernements de l'Atlantique dans la poursuite de leur but commun de prospérité régionale – plus particulièrement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des transports et de l'environnement.

LETTRE DU SECRÉTAIRE

Le 1^{er} décembre 2003

Premier ministre Bernard Lord
Premier ministre Danny Williams
Premier ministre John Hamm
Premier ministre Patrick Binns

Au nom du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) et de ses organismes, je suis heureux de soumettre le rapport du Conseil pour la période 2001-2003. Le Secrétariat continue à travailler activement à la réalisation du programme régional.

En août 2003, j'ai succédé à Leo J. Walsh en tant que secrétaire du Conseil. J'aimerais remercier Leo et souligner le leadership dont il a fait preuve pendant son mandat comme secrétaire.

Nous continuons à collaborer dans des secteurs essentiels à la prospérité des citoyens de la région de l'Atlantique. Les activités exécutées, présentées dans les pages suivantes, couvrent une vaste gamme de domaines et elles ont des répercussions sur la qualité de vie des résidents de l'Atlantique. Ces entreprises bénéficient grandement de l'expertise et du professionnalisme que l'on trouve dans tous les ministères et organismes des gouvernements provinciaux.



Ed Cramm
Le secrétaire du Conseil

Contexte

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) a été créé en mai 2000 par la signature d'un *Protocole d'entente sur la coopération régionale* par les premiers ministres Bernard Lord, du Nouveau Brunswick; Brian Tobin, de Terre-Neuve-et-Labrador; John Hamm, de la Nouvelle-Écosse; et Patrick Binns, de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est le premier organisme du genre au Canada par lequel quatre provinces cherchent systématiquement à déterminer des possibilités et à les exploiter par des actions communes.



De gauche à droite : Le premier ministre John Hamm (Nouvelle-Écosse); le premier ministre Roger Grimes (Terre-Neuve-et-Labrador); le premier ministre Patrick Binns (Île-du-Prince-Édouard); et le premier ministre Bernard Lord (Nouveau Brunswick), à la 5^e séance du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique à St. John's (Terre-Neuve), le 8 novembre 2001.

Voici les buts du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique :

- ⇒ collaborer pour le bénéfice des résidents de la région de l'Atlantique;
- ⇒ améliorer les mécanismes existants de coopération et de communication entre les provinces;
- et
- ⇒ s'engager à dresser un cadre afin d'établir une perspective commune à la région de l'Atlantique sur les dossiers nationaux.

Le Conseil offre aux quatre provinces un organe leur permettant d'atteindre ensemble des objectifs qui, autrement, ne seraient peut-être pas réalisables. Voici les avantages visés par la coopération :

- ⇒ accroître la qualité et l'efficacité dans les secteurs public et privé grâce au partage des coûts, à une économie d'échelle, ainsi qu'à l'harmonisation des politiques et des pratiques des gouvernements;
- ⇒ atteindre une masse critique de ressources afin de mener des projets qui, autrement, ne pourraient pas être réalisables; et
- ⇒ exercer une plus grande influence sur les forces et les intervenants de l'extérieur, notamment les gouvernements fédéral et d'autres provinces, qui agissent sur la région.

Le travail du Conseil s'effectue par la coordination de la réunion des premiers ministres à titre de groupe, par le Secrétariat, par les comités centraux, ainsi que par les organismes et les comités régionaux. Un organigramme est présenté à l'annexe I.

Aperçu des réunions

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique s'est réuni cinq fois au cours de la période 2001-2003. De nombreux sujets et questions ont été discutés au cours de ces réunions. Voici quelques-uns des faits saillants :

- ⇒ la revitalisation du programme du CPMA;
- ⇒ la publication d'un exposé de position commun garantissant un système de soins de santé de qualité et viable au Canada atlantique;
- ⇒ l'amélioration des compétences et de l'enseignement postsecondaire pour résoudre la pénurie croissante de travailleurs qualifiés;
- ⇒ le développement plus poussé de l'infrastructure et des réseaux de transport;
- ⇒ la coordination d'une réunion, en mars 2002, des ministres de l'Atlantique responsables des assurances pour appuyer une réglementation harmonisée dans ce secteur; et
- ⇒ la détermination de priorités régionales sur des sujets qui concernent le gouvernement fédéral et la discussion des points de vue que la région devrait soumettre lors de la Conférence annuelle des premiers ministres :
 - ◇ améliorer les accords fiscaux fédéraux-provinciaux,
 - ◇ travailler en collaboration et avec le gouvernement fédéral pour maximiser les avantages économiques et sociaux du secteur de l'énergie,
 - ◇ promouvoir le développement économique continu de la région de l'Atlantique,
 - ◇ discuter des accords sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis,
 - ◇ faire face aux répercussions régionales de la restructuration du transport aérien,
 - ◇ élaborer une position de la région de l'Atlantique relativement à une politique nationale de construction navale.

Depuis la signature du protocole d'entente du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique en mai 2000, le travail se poursuit en vue de la transition du Conseil des premiers ministres des Maritimes au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Chaque province adoptera une loi pour créer officiellement le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

Afin de déterminer de nouvelles possibilités et de préciser les préoccupations régionales, les premiers ministres de l'Atlantique ont commandé une étude qui a été exécutée par M. Charles McMillan et qui s'intitule *Cap sur l'avenir : La nouvelle révolution de l'Atlantique*. Cette étude et les discussions connexes entre les hauts fonctionnaires ont fourni la base du tout premier plan d'action du CPMA, *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale, 2001-2003*.

Le plan d'action porte principalement sur deux domaines prioritaires : des services efficaces et de qualité aux citoyens du Canada atlantique et une compétitivité économique accrue par la réduction des obstacles commerciaux et par le développement de la capacité économique. Des points précis déterminés dans le cadre du plan d'action seront fondés sur les initiatives antérieures et existantes, tout en laissant la porte ouverte à de nouvelles possibilités. Le Conseil s'est engagé à faire un rapport annuel sur les activités entreprises dans le cadre du plan d'action. Le premier rapport de ce genre est accessible sur le site Web du Conseil : <http://www.cap-cpma.ca>.

Les faits marquants du plan d'action régionale sont décrits plus en détail dans le présent rapport sous le titre *Initiatives stratégiques dans la région*.

SECRETARIAT DU CONSEIL

Contexte

Le Secrétariat a été créé en 1971 pour organiser et faciliter le travail du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Il a continué de jouer le même rôle dans la transition vers le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Il sert de bureau central aux employés et aux organismes régionaux, et il appuie les premiers ministres dans la réalisation des buts du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les responsabilités du Secrétariat comprennent, entre autres :

- ⇒ aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités;
- ⇒ coordonner les activités du Conseil et assurer le suivi des décisions et des initiatives prises par les premiers ministres;
- ⇒ encourager les approches régionales de la prise de décisions provinciales; et
- ⇒ être la mémoire institutionnelle du Conseil.

Le personnel du Secrétariat offre des services au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, à la Fondation d'éducation des provinces atlantiques et à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Des dispositions spéciales sont prises pour le financement de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques ainsi que de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Les membres du personnel du Secrétariat sont des employés du Conseil, tandis que les autres organismes du Conseil, à l'exception de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, engagent leurs employés directement.

Le Conseil du Trésor régional (CTR), composé de ministres provinciaux, appuie le CPMA en ce qui a trait à la gestion des fonds et du personnel régional. La responsabilité financière est maintenue de diverses façons. Ainsi, les budgets des organismes sont examinés par le Conseil du Trésor régional et approuvés ensuite par le CPMA. Les fonds publics destinés aux organismes régionaux du CPMA sont recommandés dans le cadre des budgets des dépenses présentés aux assemblées législatives des provinces. Un vérificateur externe rend compte au CPMA de l'utilisation des fonds. Des états financiers sommaires de la période visée par le rapport sont présentés à l'annexe II. On peut se procurer des états financiers vérifiés sur demande.

INITIATIVES STRATÉGIQUES DANS LA RÉGION

En novembre 2002, les premiers ministres ont publié leur *Rapport de la première année*, une mise à jour sur les activités exécutées dans le cadre de leur plan d'action *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale, 2001-2003*.

D'importantes mesures ont été prises pour améliorer les compétences en lecture par la publication d'un certain nombre de documents d'accompagnement : quatre livrets en français, quatre brochures en anglais, et deux trousseaux d'évaluation des compétences en lecture.

Les provinces ont effectué une première évaluation des mesures possibles pour que les établissements d'enseignement postsecondaire de la région de l'Atlantique répondent véritablement aux besoins de la population :

- ⇒ les ministères responsables de l'enseignement supérieur ont élaboré une politique régionale pour évaluer la qualité des programmes de formation ouvrant droit à des prêts étudiants; et
- ⇒ les ministères ont rédigé un rapport sur les besoins en infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire de la région afin de profiter des possibilités de financement au sein même des établissements et auprès des gouvernements fédéral et provinciaux.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la création du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) a été officialisée. Par l'entremise de ce regroupement, les quatre provinces et les collèges communautaires uniront leurs efforts dans un certain nombre de secteurs stratégiques, notamment :

- ⇒ l'élaboration de programmes et la prestation de cours et de programmes dans les collèges communautaires;
- ⇒ l'élargissement de la transférabilité des crédits dans toute la région; et
- ⇒ le perfectionnement professionnel des enseignants des collèges communautaires qui créent et offrent des cours en ligne.

Dans le secteur de la santé, les ministères responsables de la région de l'Atlantique ont établi un processus commun d'examen des médicaments. Le succès de ce modèle de collaboration a entraîné la création du programme commun d'évaluation des médicaments sous l'égide de l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé (OCCETS).

Les ministères de la Santé et les ministères responsables de l'Enseignement postsecondaire des provinces de l'Atlantique travaillent de concert pour coordonner les efforts dans le domaine de la

planification des ressources humaines en santé. Le Comité consultatif de l'Atlantique sur les ressources humaines médicales a été mis sur pied pour améliorer la pertinence et l'adaptabilité de la main-d'œuvre médicale en recommandant des façons de répondre avec efficacité et efficience aux besoins en ressources humaines des systèmes de soins de santé du Canada atlantique. Dans le cadre de son mandat, le comité consultatif examinera les propositions de nouveaux programmes d'éducation en santé et de révision aux programmes existants; il analysera les réponses aux problèmes touchant certaines professions et fera des recommandations à ce sujet; et il développera une base de données régionale afin d'appuyer la prise de décisions éclairées au sujet de la formation des professionnels de la santé au Canada atlantique.

Les ministères de la Santé ont mis sur pied l'Infostructure atlantique de la santé (IAS) afin de collaborer aux stratégies liées aux technologies de l'information en santé et afin d'échanger sur les pratiques exemplaires. L'IAS a reçu 12 millions de dollars du Programme des partenariats pour l'infostructure canadienne de la santé, somme à laquelle s'est ajouté un financement de contrepartie de 12 millions de dollars des provinces. Ces fonds ont permis de développer des services de soutien médical en ligne dans les domaines de la téléradiologie, des registres de clientèle et des outils de gestion de cas. On peut obtenir de plus amples renseignements sur ces initiatives en consultant le site Web suivant : www.gov.ns.ca/health/hia/.

Pour défendre l'environnement, le Conseil a coordonné la rédaction de documents pédagogiques et de formation à l'intention des opérateurs d'épandeurs de pesticides de la région. Ceux-ci pourront ainsi se préparer de façon uniforme en vue de la reconnaissance et de l'agrément. De plus, les ministères provinciaux de l'Environnement ont signé un protocole d'entente en mai 2002 prévoyant la prise de mesures correctives fondées sur le risque afin d'assainir les sites de la région de l'Atlantique contaminés par des produits pétroliers.

En tant que pierre angulaire de l'infrastructure économique, le Conseil s'est fortement concentré sur la réduction du fardeau de la réglementation et sur l'amélioration des services à l'industrie du camionnage. Les provinces de l'Atlantique ont participé à une étude intitulée *Stratégie harmonisée du camionnage pour le Canada atlantique : évaluation des possibilités*. Les auteurs y présentent plusieurs secteurs où l'harmonisation des pratiques dans la région de l'Atlantique pourrait améliorer l'efficacité et la sécurité du transport de marchandises, tant au départ qu'à destination de la région.

Les provinces de l'Atlantique ont harmonisé leur réglementation relative aux poids et dimensions en vue d'une configuration commune pour le transport par camion et elles travaillent à l'harmonisation des procédures régissant les charges surdimensionnées et de poids excédentaires ainsi qu'à l'adoption de pratiques communes d'exécution de la loi dans la région.

Le plan stratégique des provinces de l'Atlantique sur les Systèmes de transport intelligents (STI) est terminé. Il a été établi par les provinces de l'Atlantique, le gouvernement fédéral et un vaste groupe d'intéressés de la région. Il tiendra lieu d'approche concertée à l'égard des futurs projets de STI d'envergure régionale, ce qui permettra des économies d'échelle et l'harmonisation des technologies. Le rapport est accessible en direct à l'adresse suivante : <http://www.gnb.ca/0113/ITS/ITSstudy-f.asp>.

La principale réalisation en matière de prestation de services en direct a été une entente en vue de reconduire l'entente de 1996 *Atlantic Canada On-Line* (ACOL), incluant l'engagement de créer un système de contrôle en direct des droits de rétention pour améliorer la partie électronique du réseau d'enregistrement des biens personnels du site Web de ACOL. Ce réseau est un système commun d'enregistrement électronique des biens personnels pour toute la région de l'Atlantique.

Les ministères responsables des achats des gouvernements de l'Atlantique ont élaboré des modalités uniformisées pour les appels d'offres gouvernementales. Cet effort d'harmonisation a été motivé par le désir d'établir dans la région des pratiques d'achats communes, offrant ainsi aux fournisseurs une seule série de règles pour vendre aux gouvernements.

Le premier Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique a eu lieu en mai 2002. Les ministres de l'Énergie se sont engagés à adopter une démarche intégrée, tout particulièrement pour les discussions fédérales-provinciales et pour les discussions avec les autorités américaines. Les ministres ont donné le feu vert à une nouvelle initiative en matière d'énergie dans la région de l'Atlantique et ils ont convenu d'unir leurs efforts dans un certain nombre de domaines clés, dont les suivants :

- ⇒ la précision et l'harmonisation de la réglementation;
- ⇒ la collaboration avec les services publics d'électricité et entre ces services; et
- ⇒ l'élaboration de stratégies sur l'efficacité énergétique pour la région atlantique.

De nouvelles possibilités ont été examinées dans le domaine de l'immigration, du service aérien et des valeurs.

Le Conseil entreprendra un examen régional de l'immigration en vue de coopérer pour accroître le recrutement d'immigrants et pour inciter ceux-ci à rester dans la région.

Le Conseil s'est aussi engagé à proposer au gouvernement fédéral des options pour créer un environnement favorable à l'augmentation du niveau de service aérien offert aux entreprises et à la population de la région de l'Atlantique.

Pour ce qui est des valeurs, les premiers ministres de l'Atlantique ont réitéré leur engagement à collaborer pour appuyer la création d'un petit fonds commun d'immobilisations. Les organismes des quatre provinces chargés de réglementer les valeurs veilleront à harmoniser les exemptions par rapport aux exigences des prospectus et faciliteront les démarches de recherche d'investisseurs pour les entreprises de la région, tout en assurant une bonne protection aux investisseurs.

COOPÉRATION RÉGIONALE – ATLANTIQUE

CONSORTIUM DES COLLÈGES COMMUNAUTAIRES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Contexte

Les objectifs stratégiques du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) sont d'améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des réseaux de collèges communautaires des quatre provinces de l'Atlantique par la mise en œuvre d'initiatives de coopération et de collaboration. Les principaux domaines d'attente en matière de rendement comprennent : la qualité, l'accessibilité, la mobilité et la transférabilité, la pertinence et l'adaptabilité, la recherche et l'avancement des connaissances, et l'imputabilité.

Le comité directeur du CCCPA est formé des directeurs des collèges communautaires, des sous-ministres adjoints ou des directeurs principaux des quatre ministères responsables de l'enseignement supérieur et d'un représentant du Secrétariat du CPMA. Il y a alternance du président du comité directeur du Consortium et des lieux de réunion entre les collèges communautaires de la région. Un directeur général organise des initiatives conjointes et agit à titre de secrétaire du comité directeur. Le CCCPA est administré par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

Après la phase d'essai du CCCPA, de 1998 à 2001, les ministères responsables de l'enseignement supérieur et les collèges communautaires de la région de l'Atlantique ont adopté, de concert avec le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, le plan d'activités de 2001-2004, intitulé *Un cadre favorisant la collaboration*. Ce plan se voulait un outil pour poursuivre une coopération continue entre les fournisseurs publics de programmes d'éducation et de formation dans les collèges communautaires de la région.

Faits saillants

Les hauts fonctionnaires des gouvernements et les directeurs des collèges se sont réunis trois fois par année. Parmi leurs réalisations, mentionnons les suivantes :

- ⇒ rendu officiel le CCCPA par l'adoption du protocole d'entente établissant le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique, signé par les directeurs des collèges lors de la réunion du comité directeur du CCCPA tenue en novembre 2002 à Dartmouth (Nouvelle-Écosse);
- ⇒ appuyé un protocole d'entente instituant le Consortium en éducation touristique des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique, signé par les directeurs des collèges lors de la réunion du comité directeur du CCCPA tenue en novembre 2002;

- ⇒ tenu la première réunion des directeurs des collèges communautaires de l'Atlantique et des sous-ministres responsables de ces collèges pour discuter de questions touchant l'éducation et la formation dans la région et de domaines d'intérêt commun;
- ⇒ mis en œuvre les recommandations de l'évaluation du projet pilote telles que notées dans l'examen externe, *A Report to the Evaluation Working Group on the 1998-2000 Pilot Phase of the Atlantic Community Colleges Consortium*, et ils ont entrepris la mise en œuvre du plan d'activités de 2001-2004, *Un cadre favorisant la collaboration*. Des groupes de travail poursuivent des activités et des projets de collaboration et de coopération sur les quatre thèmes suivants : élaboration et prestation de programmes, mobilité et transférabilité, perfectionnement professionnel et information sur le marché du travail;
- ⇒ examiné le rapport intitulé *Inventory of Community College Education and Training Programs for Health Care Occupations* qui vient appuyer les discussions sur le rôle des collèges communautaires dans la prestation de programmes de formation en soins de santé dans la région;
- ⇒ représenté les collèges communautaires de l'Atlantique à diverses entreprises y compris le groupe de travail du CPMA sur l'infrastructure et le renouvellement des établissements d'enseignement postsecondaire, l'Atelier national sur les pratiques exemplaires visant à renforcer les capacités des collectivités de reconnaître l'apprentissage organisé par DHRC, les groupes de réflexion et l'étude de cas sur *Les ententes d'articulation au Canada : Prochaines étapes* de l'Alliance canadienne des organismes d'éducation et de formation (ACOEF), et le comité directeur de la Conférence sur la situation de l'enseignement supérieur dans les Maritimes de la CESSPM;
- ⇒ été des partenaires du projet eduSource financé par le Canarie (Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement), une entreprise pan-canadienne, pour créer un banc d'essai pour des référentiels d'objets d'apprentissage interconnectés et interopérables, partout au Canada, et pour fournir un leadership pour le développement des outils, des protocoles et des pratiques connexes;
- ⇒ développé des liens stratégiques et de collaboration avec des organismes tant au niveau régional que national, incluant le Conseil national de recherches, Petroleum Research Atlantic Canada, des associations de construction du Canada atlantique, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Atlantic Colleges Development Institute, le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, le caucus de la région de l'Atlantique du CCCPA, et le Collège de l'Acadie.



De gauche à droite : Michel Thériault, représentant les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick; Pam Walsh, directrice du College of the North Atlantic, Terre-Neuve-et-Labrador; Jeanette MacAulay du Collège Holland, Île-du-Prince-Édouard; Ray Ivany, directeur des Nova Scotia Community Colleges, lors de la signature du Protocole d'entente créant le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique, en novembre 2002 à Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

FONDATION D'ÉDUCATION DES PROVINCES ATLANTIQUES

D'un commun accord, les quatre ministres de l'Éducation de la région ont établi en septembre 1995 la Fondation d'éducation des provinces atlantiques (FEPA) pour remplacer la Fondation d'éducation des provinces maritimes (FEPM) créée en 1982. La Fondation a pour mandat d'aider les quatre ministères de l'Éducation à réaliser des projets communs pour les élèves de la maternelle à la douzième année des secteurs anglophone et francophone.

La FEPA était l'organisme responsable de la mise en œuvre des initiatives régionales liées à l'éducation sous l'égide du plan d'action du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Ces initiatives comprenaient l'alphabétisation, les services aux élèves et l'apprentissage en ligne. Au cours de la période visée par le rapport, la plupart des projets ont porté sur l'élaboration de programmes d'études et de ressources connexes.

Faits saillants 2001-2003

⇒ En réponse à l'orientation donnée par les premiers ministres de l'Atlantique, les ministères de l'Éducation ont examiné la possibilité de créer un centre régional d'achat et de distribution de manuels scolaires pour le Canada atlantique, mais ils ont convenu que la régionalisation de ce service n'en améliorerait pas l'efficacité de manière significative;

- ⇒ Un groupe de travail a recommandé que la question du bien-être des élèves soit étudiée en consultation avec les ministères de la Santé afin de réduire l'incidence de maladies liées à l'obésité et d'augmenter les niveaux d'activités des élèves;
- ⇒ Les ministères de l'Éducation ont préparé une série de tests préparatoires aux examens du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) pour familiariser les élèves à l'avance avec les processus et les pratiques liés à ces examens;
- ⇒ On a continué à élaborer un plan de travail régional pour les services aux élèves, en préparant un guide sur le comportement des élèves à l'intention des enseignants, un guide de consultation en collaboration et un dépliant sur l'inclusion;
- ⇒ On a entrepris une étude sur les occasions d'apprentissage en ligne dans la région;
- ⇒ On a poursuivi le projet sur les indicateurs en éducation de la FEPA;
- ⇒ On a continué l'élaboration d'un nouveau programme d'études en sciences humaines pour les 8^e et les 9^e années du secteur anglophone;
- ⇒ En 2002, on a terminé un projet pluriannuel d'élaboration de nouveaux programmes de mathématiques pour le secondaire 2^e cycle et de manuels adaptés, et ce, pour sept différents programmes qui seront mis en œuvre au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- ⇒ Le comité sur l'alphabétisation de la 4^e à la 6^e année a commencé à élaborer un outil d'évaluation de la lecture qui devrait être terminé à l'été 2004;
- ⇒ Le comité sur l'alphabétisation de la 7^e à la 9^e année a commencé à élaborer un guide pour les enseignants qui proposerait des stratégies pour permettre aux enseignants d'aider tous les élèves à améliorer leurs compétences en lecture, et ce, dans toutes les disciplines;
- ⇒ On a préparé un nouveau guide pour les programmes d'études intégrés qui est mis à l'essai actuellement;
- ⇒ On a terminé une ressource destinée à l'alphabétisation de la petite enfance dans les classes d'immersion en français (en 3^e année) pour fournir aux enseignants des outils pour faire le suivi du développement des capacités de lecture et d'écriture dans les salles de classe (on travaille actuellement à l'élaboration d'une ressource semblable pour les élèves de la 4^e à la 6^e année);
- ⇒ On a adapté l'atlas thématique du Groupe Beauchemin, montrant la région de l'Atlantique;
- ⇒ Les ministères ont poursuivi l'élaboration de ressources éducatives pour le programme d'arts en langue française pour les élèves de la 2^e à la 8^e année;
- ⇒ On a terminé et publié le document *Foundation for the Atlantic Canada Arts Education Curriculum*;
- ⇒ On a terminé et publié le document *Foundation for the Atlantic Canada Technology Education Curriculum*;
- ⇒ Le troisième atelier de perfectionnement professionnel des consultants francophones a eu lieu en mai 2001 à Moncton;
- ⇒ Le dixième atelier annuel d'été pour les directeurs d'écoles francophones a eu lieu au Nouveau-Brunswick;
- ⇒ Une enquête a été réalisée auprès des élèves de la 11^e année qui ne sont plus inscrits aux cours de français de base pour essayer de préciser les défis auxquels fait face ce programme;
- ⇒ Les ministères ont continué à acquérir et à distribuer dans la région des ressources audiovisuelles en français;

⇒ Les ministères ont collaboré à un processus d'achat à un prix global de plus de 200 autobus pour renouveler leur parc d'autobus, économisant ainsi au moins 5 000 \$ par autobus.

HARMONISATION DES LOIS SUR LES ASSURANCES DES PROVINCES ATLANTIQUES

Contexte

En mai 1996, les premiers ministres de l'Atlantique ont créé un comité formé de représentants des gouvernements et de l'industrie pour poursuivre l'harmonisation des lois, des politiques et des procédures régissant l'industrie de l'assurance dans chaque province de la région. Ceci donnait suite aux réclamations de l'industrie au sujet des coûts trop élevés dus à la réglementation. Le projet est fondé sur le fait que des régimes législatifs et réglementaires harmonisés réduiraient le double emploi et les coûts de fonctionnement sur le marché de l'Atlantique.

Deux séries de consultations ont produit l'ébauche d'un modèle de loi harmonisée sur les assurances en juillet 2000, et une dernière série de consultations ont permis un processus de révision approfondie fondée sur l'analyse de 416 questions soulevées par les intervenants. En 2001 et 2002, les surintendants de l'assurance de l'Atlantique ont continué à réviser l'ébauche de la loi, indiquant les questions de politiques non réglées et les étapes suivantes de la mise en œuvre.

En 2002, les premiers ministres ont encouragé le comité du projet à demander aux gouvernements leur approbation, en principe, des principaux points de la loi modèle et à préparer un plan de travail pour aborder les dernières étapes de la rédaction de la loi et de l'élaboration des règlements d'application. La loi modèle modernise et améliore les lois en place dans chaque province et elle est considérée comme une réalisation marquante en matière de coopération régionale, unique au Canada.

Faits saillants

En juillet 2000, on a soumis une loi modèle révisée à l'approbation du comité mixte de l'industrie, des consommateurs et des gouvernements. Les surintendants de l'assurance ont entrepris l'examen détaillé des questions de politiques et ils ont résolu un grand nombre d'obstacles au niveau des compétences et de l'industrie. Ils ont également commencé à rédiger une loi parallèle dans chaque province et ils entreprendront la rédaction des règlements d'application au cours de l'année à venir.

Contexte et faits saillants

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ont mis sur pied le Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique pour contrôler l'observation de l'*Entente de 1992 sur les marchés publics de l'Atlantique* (renouvelée le 17 avril 1996 sous la forme d'un *Protocole d'entente sur la réduction des barrières commerciales interprovinciales concernant les marchés publics*). De plus, le Comité examine et règle les différends issus de l'attribution de marchés publics dans l'Atlantique. Il détermine également des possibilités de soumissions conjointes auxquelles il donne suite.

Formé de représentants des marchés publics et du commerce interprovincial de chaque province, le Comité de coordination tient une réunion par année et des téléconférences pour résoudre des problèmes précis. Au cours de la période visée par le rapport, le Comité a participé à l'étude ou au développement des secteurs suivants : achats publics réalisés conjointement, y compris des autobus scolaires et des services de messagerie; examen approfondi d'un contrat adjugé par une des parties sans appel d'offres, en ce qui concerne la clause d'exemption de développement économique de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique*; recommandation de développer la capacité d'afficher en direct tous les avis d'appels d'offres et de développer conjointement, en ligne, une série de modalités normalisées pour les soumissionnaires plutôt que de créer un registre électronique des fournisseurs de l'Atlantique; discussion du renouvellement de l'*Entente sur les marchés publics de l'Atlantique* et du processus multilatéral de modification proposé pour l'*Accord sur le commerce intérieur*.

ATLANTIC CANADA ON-LINE

Contexte

Atlantic Canada On-Line (ACOL), le premier service gouvernemental en ligne de l'Atlantique, offre un accès électronique aux services gouvernementaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Le premier réseau intergouvernemental d'enregistrement électronique des biens personnels au pays est accessible par ACOL, desservant les quatre provinces de l'Atlantique, les Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut. ACOL appartient à Unisys Canada Inc., et est administré par celle-ci, en partenariat avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard en vertu d'une alliance stratégique fondée sur un contrat pluriannuel signé par les quatre premiers ministres et par Unisys en mai 1996 et renouvelé en 2002.

Services

Les services juridiques et les institutions financières, ainsi que d'autres entreprises au Canada, ont accès à ce service. La première application de cette base de données, le réseau d'enregistrement des biens personnels (RENBIP) de la Nouvelle-Écosse, a été offerte en ligne en novembre 1997. Le RENBIP de l'Île-du-Prince-Édouard a suivi en avril 1998, celui du Nouveau-Brunswick en avril 1999, et celui de Terre-Neuve-et-Labrador en décembre 1999, formant ainsi la première application d'une base de données accessible dans toute la région. Le

site Web d'ACOL permet maintenant d'accéder aux services de résumé analytique d'assurance de conducteur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, utilisés surtout par les compagnies d'assurance pour obtenir le profil des conducteurs. ACOL assure également un accès aux services sur Internet, ce qui permet au public de compléter certaines transactions.

Faits saillants

Misant sur les prix qui lui ont été décernés en 1998 (Technology in Government) et en 1999 (Computerworld Smithsonian Award), ACOL continue de retenir l'attention des médias, ayant fait l'objet d'un reportage dans la publication *Government Technology* (décembre 2000) « Provincial Partners: Rugged Success in Canada's Maritimes. » Le service continue de susciter l'intérêt à l'étranger comme en font foi les délégations de la Croatie, de l'Argentine, du Chili, de la Malaisie, des Pays-Bas et des Philippines, venues en 2000-2001 voir comment ACOL aide le gouvernement à offrir de meilleurs services aux citoyens.

COOPÉRATION RÉGIONALE – MARITIMES

COMMISSION DES COURSES ATTELÉES DES PROVINCES MARITIMES

Contexte

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes a établi la Commission des courses attelées des provinces maritimes (CCAPM) en 1994 comme organisme de réglementation des courses attelées dans la région. La CCAPM est chargée de régir et de réglementer les courses attelées dans les provinces maritimes. Elle est formée de six membres nommés par les gouvernements provinciaux.

Faits saillants

Au cours de la période visée par le rapport, un programme d'apprentissage des officiels a été mis sur pied pour le recrutement d'officiels. La Commission a délivré des permis à huit nouveaux hippodromes dans les Maritimes, dont sept tiennent des courses en direct et en diffusion simultanée. Des membres de la Commission ont assisté aux ateliers annuels ACPM-Industrie de l'Agence canadienne du parimutuel.

En plus de ses activités courantes d'administration et de réglementation, la Commission :

- ⇒ a mis en œuvre un programme de formation continue et d'évaluation, comprenant un atelier pour les nouveaux officiels et un atelier pour les juges;
- ⇒ a tenu des audiences pour entendre les appels et les plaintes afin de résoudre les griefs;
- ⇒ a tenu des réunions de l'industrie portant sur l'établissement des dates des courses, les modifications aux règlements et les séances de planification;
- ⇒ a collaboré à la négociation et à l'établissement de paris par téléphone;
- ⇒ a aidé et facilité les discussions contractuelles entre la direction des hippodromes et les associations de la profession équestre;
- ⇒ a élaboré l'ébauche d'un manuel de modalités de fonctionnement pour les juges et les officiels qui devrait être mis en œuvre au cours de la saison de courses de 2004; et

⇒ a élaboré une ébauche d'un manuel complet de règlements qui sera révisé par l'industrie des Maritimes et qui devrait être mis en œuvre au cours de la saison de courses de 2004.

Autrefois associée avec l'United States Trotting Association, l'industrie des Maritimes est maintenant officiellement associée avec Standardbred Canada qui tient le registre officiel des Standardbreds et qui est chargé de la tenue des dossiers de la Commission.

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Mandat

La Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Elle est une agence du Conseil des premiers ministres des maritimes qui fonctionne à titre d'« organisme régional pour l'enseignement postsecondaire. » Elle a pour mandat :

- ⇒ de prendre des mesures pour garantir la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence;
- ⇒ de recueillir, de tenir à jour et de diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes;
- ⇒ de stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité; et
- ⇒ d'administrer des programmes régionaux dans les Maritimes ainsi que des ententes interprovinciales afin d'augmenter les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes.

Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission met l'accent principalement sur l'enseignement universitaire et elle s'intéresse tout d'abord à l'amélioration du service aux étudiants dans le cadre d'une acquisition continue du savoir et au maintien du meilleur service possible.

Faits saillants

Assurance de la qualité – La « Politique en matière d'assurance de la qualité » de la CESPM prévoit un examen des programmes universitaires avant leur mise en œuvre et la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Examen des programmes – Les établissements sont tenus de présenter à la Commission leurs projets de nouveaux programmes ou de programmes modifiés pour les faire approuver avant leur mise en œuvre. En 2001-2002 et en 2002-2003, la Commission a examiné un total de 101 propositions de programmes. De ce nombre, 49 programmes ont été approuvés dans le cadre du processus d'examen sommaire, 31 ont été approuvés après un examen approfondi, 3 n'ont pas été approuvés, 2 ont été retirés, 4 ont été examinés et leur approbation a été reportée, 6 sont restés en attente et 6 ont été inscrits à titre d'information seulement.

Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité – Cette initiative vise à établir que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants, et d'autres fonctions s'il y a lieu, sont efficaces en tant que

mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité. Les premières activités de vérification, entreprises en 2001, ont visé l'Université Dalhousie et l'Université St. Thomas, participant toutes deux volontairement à la phase pilote. Les deux premiers rapports devraient être publiés à l'automne 2003.

Données et information – Le système de données et d'information de la Commission est son principal outil pour mener à bien ses activités d'information et de recherche; il comprend plusieurs banques de données internes et externes. Au cours d'une année, le personnel de la CESPM peut répondre à 300 demandes spéciales de données quantitatives.

Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse – Ce comité a été créé en mai 2001 pour conseiller et seconder la Commission afin d'assurer la disponibilité des produits et services d'information et de recherche requis pour satisfaire les besoins des intervenants de la Commission et pour appuyer l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives efficaces relativement à l'enseignement postsecondaire.

Sondage auprès des diplômés – Ce programme d'enquêtes longitudinales auprès des diplômés des universités des Maritimes, qui recueille de l'information sur leurs résultats et leurs perceptions quant à leurs études postsecondaires, demeure une priorité. En 2001, la Commission a entrepris le suivi de la deuxième cohorte avec l'enquête auprès des diplômés de la promotion de 1999, deux ans après l'obtention de leur diplôme dans une université des Maritimes. Le rapport devrait être publié au plus tard en mai 2003.

Conférence sur l'état de l'enseignement supérieur – La Conférence sur l'état de l'enseignement supérieur dans les Maritimes a eu lieu à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 13 au 15 juin 2001. Elle a mis en évidence les défis actuels et pressants auxquels sont confrontés les apprenants, les établissements et les gouvernements dans les Maritimes et elle a fourni aux participants un forum de discussion et une occasion d'examiner les moyens de relever ces défis.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes – En avril 2001, la Commission a approuvé un nouveau mode de publication de la recherche. Il s'agit en fait d'une série d'analyses ciblées de façon occasionnelle intitulée *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*, une publication préparée par le personnel de la CESPM. En mars 2002, le premier article de la série a été publié. Intitulé *Ceux qui partent et ceux qui restent : Tendances concernant la mobilité des diplômés universitaires de 1996 des Maritimes en 1997 et 2000*, cet article explore en profondeur les tendances concernant la mobilité des diplômés et les facteurs qui y participent.

Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes – En août 2002, la Commission a publié une étude sur la question du recrutement et du maintien du corps professoral dans les Maritimes. Étant donné les prévisions quant aux pénuries de nouveaux candidats qualifiés pour doter les postes d'enseignement, la Commission croit que la recherche effectuée à ce sujet dans le contexte des Maritimes était nécessaire pour aider les intervenants à faire face à ce problème.

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes de financement de programmes – La Commission a continué d’assurer l’application des ententes avec les autres provinces canadiennes qui permettent l’admission d’étudiants des Maritimes à des programmes d’études non offerts dans la région. Elle a maintenu également l’entente intra-Maritimes pour le partage des coûts reliés aux programmes régionaux en vertu de laquelle chacune des provinces maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits dans l’une ou l’autre des deux autres provinces à des programmes non offerts dans la province de résidence.

***CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS
MINISTRES DE L’EST DU CANADA***

Contexte

La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l’Est du Canada s’est réunie pour la première fois en 1973 et tous les ans par la suite, sauf en 1991, 1992 et 1996. Elle a entrepris avec succès un certain nombre de projets dans les domaines suivants : commerce, énergie, environnement, océans, foresterie, agriculture, pêches, transport, technologie de l’information et tourisme – tous ces projets ayant contribué au mieux-être des citoyens de la région.

Au cours de la période visée par le rapport, la Conférence s’est réunie deux fois – à Westbrook (Connecticut) en 2001, et à Québec (Québec) en 2002.

La Conférence a pour mission de favoriser les intérêts des six états et des cinq provinces par la coopération régionale dans les secteurs publics et privés. Elle encourage la coopération de cinq façons :

- ⇒ établissement de réseaux et de relations;
- ⇒ adoption de mesures collectives;
- ⇒ parrainage de projets et appui de projets entrepris par les autres;
- ⇒ recherche; et
- ⇒ sensibilisation accrue du public aux problèmes communs.



Les participants à la 27^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Québec (Québec), en août 2002. De gauche à droite : M^{me} Brenda Sisco, Bureau du gouverneur du Connecticut (représentant le gouverneur Rowland); le gouverneur Howard Dean (Vermont); le gouverneur Angus S. King, Jr, (Maine); le premier ministre Bernard Lord, (Nouveau-Brunswick); la gouverneure Jeanne Shaheen (New Hampshire); le gouverneur Lincoln Almond (Rhode Island); le premier ministre Bernard Landry (Québec); le premier ministre Roger Grimes (Terre-Neuve-et-Labrador); le premier ministre John Hamm (Nouvelle-Écosse); la gouverneure Jane Swift (Massachusetts); le premier ministre Patrick Binns (Île-du-Prince-Édouard)

Activités des comités

Commerce et mondialisation

Créé par une résolution de la Conférence en août 2000, le Comité permanent sur le commerce et la mondialisation a le mandat suivant :

- ⇒ travailler avec les fournisseurs de services de transport dans le but de renforcer les services et les infrastructures de la région;
- ⇒ établir un forum sur l'innovation et la nouvelle économie; et
- ⇒ collaborer avec le milieu d'affaires et les intervenants commerciaux de la région pour chercher des occasions d'affaires et réduire les obstacles commerciaux.

Dans le cadre d'un plan de travail de deux ans, le Comité a réalisé ce qui suit :

- ⇒ tenue d'un Forum des innovateurs de l'industrie du savoir à Fredericton (Nouveau-Brunswick), en juin 2001;
- ⇒ lobbying et représentation auprès des fonctionnaires fédéraux pour garantir que les nouvelles procédures en matière de sécurité à la frontière n'ont pas de répercussions négatives sur le transport commercial transfrontalier des biens et des services;

- ⇒ commandite partagée d'un forum sur l'énergie à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) en avril 2002 sur les questions de l'approvisionnement et de la transmission de l'énergie et sur la coopération régionale dans ce secteur;
- ⇒ commandite partagée d'une étude sur le transport des marchandises et sur les investissements dont les résultats visent l'amélioration de l'efficacité du corridor commercial du nord-est;
- ⇒ soutien des efforts régionaux en vue d'harmoniser les règlements sur le transport par camion et les améliorations à l'accès au transport aérien dans la région; et
- ⇒ introduction de moyens visant à inciter les représentants commerciaux à coopérer aux événements promotionnels et résolution rapide informelle des risques de malentendus ou de conflits commerciaux.

Le Comité s'est réuni de nombreuses fois au cours de la période visée par le rapport. Le Groupe de travail sur les transports du Comité sur le commerce et la mondialisation a également été très actif.

Environnement

Les questions touchant l'environnement ont été un élément dominant et essentiel du programme commun des premiers ministres et des gouverneurs. Des projets en cours visent à réduire les pluies acides, la pollution par le mercure et les émissions de gaz à effet de serre. Les états et les provinces mettent en œuvre des plans d'action visant les pluies acides et le mercure, adoptés par la Conférence en 1998. En 2001, la Conférence a également adopté un Plan d'action sur le changement climatique.

Comité directeur sur les pluies acides

Le Comité directeur sur les pluies acides a continué à mettre en œuvre son plan d'action tout au long de 2001-2003, notamment par l'élaboration de cartes de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada illustrant les zones forestières les plus sensibles aux retombées atmosphériques acides. Il a également travaillé à l'harmonisation des données, à la sensibilisation du public et aux communications.

Groupe de travail sur le mercure

Le mercure est une priorité environnementale régionale et mondiale parce qu'il est un élément polluant très répandu et extrêmement toxique et que, une fois émis dans l'environnement, il y reste. Consciente de ce fait, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a unanimement adopté un plan d'action régional visant le mercure en 1998.

Ce plan innovateur a établi une stratégie régionale intégrée fondée sur les connaissances scientifiques en vue de réduire la pollution par le mercure et, à long terme, d'éliminer pratiquement toutes les émissions anthropiques de cette toxine. Le plan comprend également des buts intermédiaires mesurables pour surveiller les progrès, dont les objectifs de réduction de 50 % des émissions de mercure dans la région d'ici l'an 2003 et de réduction de 75 % des émissions d'ici l'an 2010.

Les ministères et les organismes de l'environnement de tous les états et de toutes les provinces membres de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres

de l'Est du Canada continuent à mettre en œuvre avec succès ce plan d'action en utilisant des technologies avancées de contrôle des émissions des principales sources de pollution et en mettant en place toute une gamme de projets de prévention de la pollution conçus pour éliminer le mercure des écoles, pour réduire l'utilisation inutile du mercure et pour augmenter le recyclage des produits de mercure nécessaires.

Comité directeur sur le changement climatique

Les preuves scientifiques de l'influence déstabilisante de l'homme sur les systèmes climatiques mondiaux continuent de s'accumuler, créant une force d'impulsion croissante en faveur d'une intervention. De l'avis des scientifiques, si aucune mesure n'est prise, d'ici 2100 les taux moyens de réchauffement seront supérieurs à tout ce qu'on a vu depuis 10 000 ans.

Depuis l'adoption du Plan d'action sur le changement climatique en 2001, le Comité directeur sur le changement climatique a entrepris des initiatives dans les secteurs suivants : transport, communications, réduction de la consommation énergétique et achats publics, afin d'atteindre les buts du plan d'action.

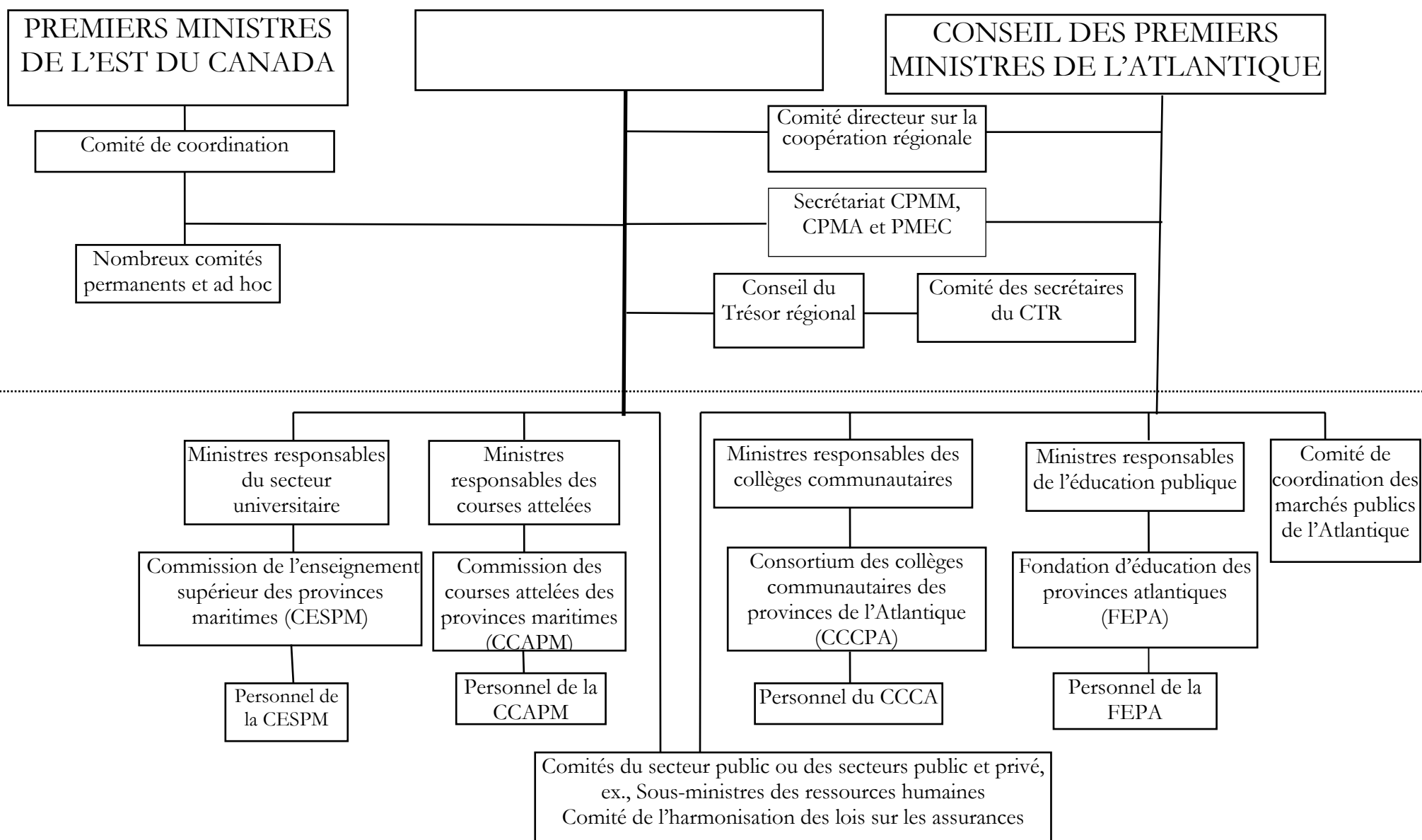
Comité international du Nord-Est sur l'énergie

Depuis que le Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINÉ) a été créé par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada en 1978, il a tenu des tables rondes et des conférences sur l'énergie et il a produit des rapports sur l'énergie dans la région. Plus récemment, le CINÉ a mis l'accent sur les développements importants dans les secteurs de la restructuration des marchés de l'électricité, le développement du gaz naturel et les questions de ressources et d'infrastructures.

Le CINÉ a mis en œuvre les plans d'action approuvés pour 2001-2002 et 2002-2003 et il a réalisé, entre autres, ce qui suit : travail avec le Comité de l'environnement à la mise en œuvre du plan d'action sur le changement climatique de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada; élaboration d'une base de données régionale sur l'énergie en mai 2002; co-commandite, avec le Nouveau-Brunswick, du Forum sur l'énergie intitulé *e21* – énergie pour le XXI^e siècle, tenu à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick); réalisation d'une étude sur l'harmonisation des règlements sur l'énergie dans la région, sous la direction du Nouveau-Brunswick.

Le Comité s'est également réuni plusieurs fois et il a participé à des conférences téléphoniques avec le Comité de l'environnement sur le Plan d'action sur le changement climatique.

ANNEXE I – ORGANIGRAMME DU CONSEIL



ANNEXE II – ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

**CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES
MARITIMES**

États financiers sommaires
pour l'année prenant fin le 31 mars 2002

	Budget	2002	2001
	\$	Montant réel	Montant réel
		\$	\$
RECETTES			
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	1 237 414	1 166 311	1 105 178
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	1 538 074	1 450 482	1 389 345
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	272 563	259 508	257 350
Autre	818 995	852 512	615 253
	3 867 046	3 728 813	3 367 126
DÉPENSES			
Secrétariat du Conseil	1 183 963	1 168 051	1 128 503
Conseil de formation et de développement municipaux des Maritimes	277 680	334 436	210 752
Commission des courses attelées des provinces maritimes	456 147	468 852	398 909
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	1 245 476	1 366 684	1 079 471
	3 163 266	3 338 023	2 817 635
Subventions –			
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	212 230	212 230	212 230
Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique	55 390	55 390	-
Institut Champlain	56 250	56 250	84 375
Institut canadien des océans	50 000	50 000	50 000
	3 537 136	3 711 893	3 164 240
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE	329 910	16 920	202 886

**CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES
MARITIMES**

États financiers sommaires
pour l'année prenant fin le 31 mars 2003

	Budget	2003	2002
	\$	Montant réel	Montant réel
		\$	\$
RECETTES			
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	1 225 807	1 146 707	1 166 311
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	16 313	16 313	-
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	1 545 704	1 447 214	1 450 482
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	276 541	262 142	259 508
Autre	662 488	502 850	852 512
	3 726 853	3 375 226	3 728 813
DÉPENSES			
Secrétariat du Conseil	1 165 187	1 136 028	1 168 051
Conseil de formation et de développement municipaux des Maritimes	0	0	334 436
Commission des courses attelées des provinces maritimes	486 828	542 420	468 852
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes	1 196 061	1 047 061	1 366 684
	2 848 076	2 725 509	3 338 023
Subventions –			
Fonds en fiducie pour le plan d'action	218 283	218 283	0
Fondation d'éducation des provinces atlantiques	212 230	212 230	212 230
Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique	72 500	72 500	55 390
Institut Champlain	28 125	28 125	56 250
Institut canadien des océans	0	0	50 000
	3 379 214	3 256 647	3 711 893
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE	347 639	118 579	16 920

Secrétariat du Conseil

Conseil des premiers ministres de l'Atlantique
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Tél. : (902) 424-7590
Télé. : (902) 424-8976
info@cap-cpma.ca
www.cap-cpma.ca

Ed Cramm, secrétaire du Conseil et cosecraire de la
Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des
premiers ministres de l'Est du Canada

Rhéal Poirier, secrétaire adjoint du Conseil,
secrétaire de la FEPA et cosecraire adjoint de la
Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des
premiers ministres de l'Est du Canada

Rod Casey, chef du service des finances
Bill Breckenridge, coordonnateur régional
Glenn Davis, coordonnateur régional
Brad Hodgins, coordonnateur régional
Guylaine Roy, coordonnatrice régionale
Joe Rudderham, coordonnateur régional

Doreen Hamilton, adjointe administrative
Janice Henderson, adjointe administrative
Karen Hosking, adjointe administrative
Sharon Pinaud, réceptionniste
Jackie Ruggles, commis-comptable
Angela Shea, adjointe administrative
Hannah Stewart, agente financière et de la TI

**Consortium des collèges communautaires des
provinces de l'Atlantique**

140, rue Weymouth
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 4Z1

Tél. : (902) 629-4242
Télé. : (902) 566-9549 ou (902) 566-9533

Calvin Caiger, directeur général

Fondation d'éducation des provinces atlantiques

C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Tél. : (902) 424-5352
Télé. : (902) 424-8976
apef-fepa@cap-cpma.ca
www.apef-fepa.org

Rhéal Poirier, secrétaire

**Commission des courses attelées des provinces
maritimes**

3-A, promenade Gerald McCarville
C.P. 128
Kensington (Île-du-Prince-Édouard) C0B 1M0

Tél. : (902) 836-5500
Télé. : (902) 836-5320
mphrc@pei.sympatico.ca
www.wsn.net/harness

John L. Blakney, directeur général
Debbie Walsh, adjointe administrative

**Commission de l'enseignement supérieur des
provinces maritimes**

82, rue Westmorland, pièce 401
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Tél. : (506) 453-2844
Télé. : (506) 453-2106
mphec@mphec.ca
www.mphec.ca

Mireille Duguay, directrice générale
Joanne Neilson, adjointe administrative

